

AFFAIRE n° 12.

O B J E T : Zone de Loisirs du COLORADO

- réalisation de la 2ème tranche de travaux
- approbation du programme établi et du dossier technique
- autorisation de passer des marchés auprès des entreprises présentant les offres les plus avantageuses
- autorisation de solliciter une subvention de la délégation régionale du Tourisme.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous vous êtes prononcés dans la précédente affaire sur la 1ère tranche de la zone de loisirs du COLORADO, je sou mets ici à votre approbation la 2ème tranche de travaux.

Cette tranche comprend :

- la construction d'un camping destiné à accueillir les personnes désirant séjourner dans la zone de loisirs,
- la création d'un centre équestre avec écurie et logements de Palefrenier

Le coût des travaux s'élève à 320 000 Francs.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'une part de bien vouloir approuver le programme ci-dessus et de m'autoriser à passer des marchés avec des entreprises présentant des offres les plus avantageuses;
- d'autre part de m'autoriser à solliciter une subvention de la Délégation Régionale du Tourisme.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. L'engagement effectif des travaux sera fonction des priorités définies dans la section investissement".

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

Vu - St Denis le 3 Juin 1980
P/le Préfet, Le Secrétaire Général
Signé: Patrice Maquie

Pour Copie certifiée Conforme
Pour le Préfet, chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste